
Nombre de membres

en exercice: 15

Présents : 12

Votants: 14

Séance du 01 mars 2016

L'an deux mille seize et le premier mars l'assemblée régulièrement convoquée le 01 mars 2016, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Patrick LEHAGRE (Maire)

Sont présents: Monsieur Patrick LEHAGRE (Maire), Monsieur Jean AGEORGES (Adjoint Au Maire), Monsieur Jacques MOTARD (Adjoint Au Maire), Madame Yvette DUTERTRE (Adjointe Au Maire), Madame Muriel CHERUAU (Adjointe Au Maire), Monsieur Ghislain GUYON (Conseiller Délégué), Madame Christine LAVEAU (Conseillère Municipale), Madame Christiane MACHEFER (Conseillère Municipale), Monsieur Alain GAUTIER (Conseiller Municipal), Madame Martine DEMEURÉ (Conseillère Municipale), Monsieur Sydney HATWELL (Conseiller Municipal), Monsieur Jacques BOULLENGER (Conseiller Municipal)

Représentés: Marie-Pierre CHUM par Patrick LEHAGRE, Valérie BOUIN par Muriel CHERUAU

Excuses: Yann JAUNASSE

Absents:

Secrétaire de séance: Jean AGEORGES

Le procès-verbal de la réunion du 2 février 2016 a été approuvé à l'unanimité.

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal, lors de chaque réunion ordinaire, des décisions du Maire intervenues depuis la précédente séance.

Les décisions prises depuis la séance 2 février 2016 concernent :

- Achat de vernis vitrificateur et location de ponceuses pour la restauration du parquet de la salle polyvalente pour une somme globale de 890,00 €. Le coût du temps passé par les employés communaux pour ce chantier est estimé à 600,00 €.
- Une commande a été passée à la SARL BUSSONNAIS plombier à Neuillé-Pont-Pierre pour la mise en place du gaz à la maison des associations et à la salle polyvalente pour un montant de 4 500 €. Dans cette commande, il est inclus le remplacement du brûleur de la chaudière fioul de la Maison des Associations par un brûleur gaz.
- Commande de végétaux auprès de la pépinière DOUSSIN pour un montant de 519,03 €.
- Achat de buts et panneau de basket bas pour la cour de l'école pour un montant de 135 €.
- Dommages ouvrages concernant les travaux de réhabilitation de la Mairie montant 6 900,00 € TTC (Prise en charge de cette indemnité par l'assurance à hauteur de 5 523,00 €. Le reste à charge pour la commune est de 1 377,00 €).
Monsieur le Maire explique qu'une négociation a été nécessaire avec l'assureur, car la somme demandée initialement était de 9 800,00 € (Après négociation l'économie réalisée par rapport à la proposition initiale est de 2 900,00 €).
- Une commande pour l'achat de coussins berlinois et de corbeilles a été passée auprès de la société France Collectivités pour un montant total de 3 800,00 € HT..

Objet: Adoption du compte de gestion 2015 de la Commune - Budget Principal - - DE 2016 017

Monsieur le Maire expose :

- **Qu'**après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :
- **Qu'**après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris la journée complémentaire,
- **Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- **Déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Objet: Adoption du compte de gestion 2015 - Budget Assainissement - - DE 2016 018

- ◆ **Après** s'être fait présenter le Budget assainissement de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :
- ◆ **Après** s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- ◆ **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris la journée complémentaire
- ◆ **Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- ◆ **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- ◆ **Déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Objet: Adoption du compte de gestion 2015 - Budget Boulangerie - - DE 2016 019

- ◆ **Après** s'être fait présenter le Budget boulangerie de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

- ◆ **Après** s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- ◆ **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris la journée complémentaire ;
- ◆ **Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- ◆ **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- ◆ **Déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Objet: Adoption du compte administratif 2015 de la Commune - Budget Principal - - DE 2016 020

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur LEHAGRE Patrick, Maire

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur le Maire après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

(Monsieur le Maire est sorti de la salle du Conseil pour ce vote et n'a pas pris part au vote est également décomptée la procuration de Madame Marie-Pierre CHUM en faveur de Monsieur le Maire).

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	88 357,96			557 066,24	88 357,98	557 066,24
Opérations exercice	1 086 370,89	1 365 833,66	704 331,42	772 656,39	1 790 702,31	2 138 490,05
Total	1 174 728,87	1 365 833,66	704 331,42	1 329 722,63	1 879 060,29	2 695 556,29
Résultat de clôture		191 104,79		625 391,21		816 496,00
Restes à réaliser	479 622,42				479 622,42	
Total cumulé	479 622,42	191 104,79		625 391,21	479 622,42	816 496,00
Résultat définitif	288 517,63			625 391,21		336 873,58

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote à l'unanimité et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet: Adoption du compte administratif 2015 - Budget Assainissement - - DE 2016 021

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur LEHAGRE Patrick, Maire

délibérant sur le compte administratif du Budget assainissement de l'exercice 2015 dressé par Monsieur le Maire après s'être fait présenter le budget assainissement, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

(Monsieur le Maire est sorti de la salle du Conseil pour ce vote et n'a pas pris part au vote est également décomptée la procuration de Madame Marie-Pierre CHUM en faveur de Monsieur le Maire).

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		43 399,73		24 473,48		67 873,21
Opérations exercice	92 406,92	87 395,09	131 385,76	122 144,53	223 792,68	209539,62
Total	92 406,92	130 794,82	131 385,76	146 618,01	223 792,68	277 412,83
Résultat de clôture		38 387,90		15 232,25		53 620,15
Restes à réaliser						
Total cumulé		38 387,90		15 232,25		53 620,15
Résultat définitif		38 387,90		15 232,25		53 620,15

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Vote à l'unanimité et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet: Adoption du compte administratif 2015 - Budget Boulangerie - - DE 2016 022

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur LEHAGRE Patrick, Maire

délibérant sur le compte administratif du Budget assainissement de l'exercice 2015 dressé par Monsieur le Maire après s'être fait présenter le budget boulangerie, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

(Monsieur le Maire est sorti de la salle du Conseil pour ce vote et n'a pas pris part au vote est également décomptée la procuration de Madame Marie-Pierre CHUM en faveur de Monsieur le Maire).

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	1 831,32			252,89	1 831,32	252,89
Opérations exercice	1 909,72	1 831,32	3 321,96	5 900,10	5 231,68	7 731,42
Total	3 741,04	1 831,32	3 321,96	6 152,99	7 063,00	7 984,31
Résultat de clôture	1 909,72			2 831,03		921,31
Restes à réaliser						

Total cumulé	1 909,72			2 831,03		921,31
Résultat définitif	1 909,72			2 831,03		921,31

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Vote à l'unanimité et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet: Affectation du résultat comptable de la section de fonctionnement du budget principal 2015 - DE 2016 023

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 625 391,21 €**

Décide d'affecter à l'unanimité le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	557 066,24
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	422 733,98
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	683 324,97
Résultat cumulé au 31/12/2015	625 391,21
A.EXCEDENT AU 31/12/2015	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	288 517,63
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	336 873,58
B.DEFICIT AU 31/12/2015	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Objet: Affectation du résultat comptable de la section de fonctionnement du budget Boulangerie 2015 - DE 2016 024

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 2 831,03 €**

Décide d'affecter à l'unanimité le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	252,89
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	2 000,00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	2 578,14
Résultat cumulé au 31/12/2015	2 831,03
A.EXCEDENT AU 31/12/2015	2 831,03
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	1 909,72
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	921,31
B.DEFICIT AU 31/12/2015	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Objet: Adoption du Budget primitif principal 2016 - DE 2016 025

Considérant qu'il convient que l'Assemblée délibérante effectue le choix du niveau de vote (chapitre, article, opération) préalablement à l'adoption du Budget,

Le Conseil Municipal, entendu le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- **Décide** du vote au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
 - avec les chapitres « opérations d'équipement »,
 - sans vote formel sur chacun des chapitres,

Adopte le Budget Primitif Principal, tel que proposé, pour l'exercice 2016.

Recettes Fonctionnement

PREVISIONS	
2016	
002 - Résultat de fonctionnement reporté	336 873,58
70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE, VENTE	132 600,00
73 - IMPÔTS ET TAXES	409 050,00
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	218 655,66
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	6 000,00
76 - PRODUITS FINANCIERS	4,00

77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	74 265,00
TOTAUX	1 177 448,24

Dépenses Fonctionnement

PREVISIONS	
2016	
022 - Dépenses imprévues	20 000,00
023 - Virement à la section d'investissement	179 614,37
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	75 750,00
61 - SERVICES EXTÉRIEURS	365 840,37
62 - AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	36 400,00
63 - IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS	4 900,00
64 - CHARGES DE PERSONNEL	306 500,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	88 046,00
66 - CHARGES FINANCIÈRES	22 000,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 500,00
68 - DOT. AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	6 897,50
73 - IMPÔTS ET TAXES	70 000,00
TOTAUX	1 177 448,24

Recettes Investissement

PREVISIONS	
2016	
00 - Financières	698 814,42
001 - Solde d'exécution sect° d'investissement	191 104,79
021 - Virement de la section de fonctionnement	179 614,37
024 - Produits des cessions d'immobilisations	
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	321 197,76
28 - AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	6 897,50
243 - MAIRIE	310 108,00
TOTAUX	1 008 922,42

Dépenses Investissement

PREVISIONS	
2016	
00 - Financières	119 000,00
240 - BATIMENTS	13 000,00
243 - MAIRIE	640 414,66
244 - ACQUISITION DE MATERIELS	14 300,00
246 - ACQUISITION DE TERRAINS	6 500,00
248 - RESEAUX DIVERS	215 707,76
TOTAUX	1 008 922,42

Objet: Adoption du Budget Assainissement 2016 - DE 2016 026

Considérant qu'il convient que l'Assemblée délibérante effectue le choix du niveau de vote (chapitre, article, opération) préalablement à l'adoption du Budget,

Le Conseil Municipal, entendu le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- **Décide** du vote au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
 - avec les chapitres « opérations d'équipement »,
 - sans vote formel sur chacun des chapitres,

Adopte le Budget assainissement, tel que proposé, pour l'exercice 2016.

Recettes Fonctionnement

PREVISIONS	
2016	
002 - Résultat de fonctionnement reporté	15 232,25
70 - VENTES PRODUITS FABRIQUÉS, SERVICES	111 450,00
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	10 202,95
TOTAUX	136 885,20

Dépenses Fonctionnement

PREVISIONS	
2016	
022 - Dépenses imprévues	500,00
023 - Virement à la section d'investissement	
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	11 000,00
61 - SERVICES EXTÉRIEURS	15 781,28
62 - AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	25 200,00
66 - CHARGES FINANCIÈRES	11 000,00
68 - DOT. AMORTIST, DÉPRÉCIAT°, PROVISIONS	73 403,92
TOTAUX	136 885,20

Recettes Investissement

PREVISIONS	
2016	
00 - Financières	44 216,90
001 - Solde d'exécution sect° d'investissement	38 387,90
021 - Virement de la section de fonctionnement	
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	5 829,00
28 - AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	73 403,92
TOTAUX	117 620,82

Dépenses Investissement

		PREVISIONS
		2016
00 - Financières		42 000,00
000 - Non individualisées		10 202,95
22 - Nouvelle station d'épuration		5 000,00
26 - Réseau d'Assainissement Futur		60 417,87
TOTAUX		117 620,82

Objet: Adoption du Budget Boulangerie 2016 - DE 2016 027

Considérant qu'il convient que l'Assemblée délibérante effectue le choix du niveau de vote (chapitre, article, opération) préalablement à l'adoption du Budget,

Le Conseil Municipal, entendu le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- **Décide** du vote au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
 - avec les chapitres « opérations d'équipement »,
 - sans vote formel sur chacun des chapitres,

Adopte le Budget Primitif Boulangerie, tel que proposé, pour l'exercice 2016.

Recettes Fonctionnement

		PREVISIONS
		2016
002 - Résultat de fonctionnement reporté		921,31
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		5 030,48
TOTAUX		5 951,79

Dépenses Fonctionnement

		PREVISIONS
		2016
023 - Virement à la section d'investissement		2 000,00
61 - SERVICES EXTÉRIEURS		1 650,79
63 - IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS		350,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		1,00
66 - CHARGES FINANCIÈRES		1 950,00
TOTAUX		5 951,79

Recettes Investissement

		PREVISIONS
		2016
00 - Financières		3 909,72
021 - Virement de la section de fonctionnement		2 000,00

10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	1 909,72
TOTAUX	3 909,72

Dépenses Investissement

		PREVISIONS
		2016
00 - Financières		3 909,72
001 - Solde d'exécution sect° d'investissement		1 909,72
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES		2 000,00
TOTAUX		3 909,72

Objet: SIEIL 37 - Effacement des réseaux de télécommunication rue de l'Arche - DE 2016 028

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29

Vu le courrier du Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire en date du 28 janvier 2016 relatif à l'effacement des réseaux de télécommunication rue de l'Arche.

Monsieur le Maire expose :

- **Que** dans le cadre du projet d'effacement des réseaux de télécommunication rue de l'Arche, le Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire nous a adressé le coût théorique de cette opération qui se décompose comme suit :
 - Génie civil 15 104,90 € TTC,
 - Frais liés à l'opération 1 560,81 € HT NET

Soit un total de 16 665,71 €

- **Que** conformément à la délibération du comité syndical du 20 mars 2015, cette opération ouvre droit à un fonds de concours estimé à 20 % du montant des travaux liés aux tranchées techniques soit 2 147,99 €
- **Que** le Conseil municipal doit délibérer pour approuver le coût théorique de cette opération d'effacement des réseaux de télécommunication rue de l'Arche.

Considérant l'intérêt que revêt cette décision pour la Commune de Charentilly

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **Emet** un avis favorable à cette opération d'effacement des réseaux de télécommunication dans la rue de l'Arche,
- **Accepte** de prendre en charge le coût théorique des travaux pour un montant de 16 665,71 €
- **Autorise** Monsieur le Maire, à signer tous les actes afférents à cette décision.

Objet: Modification du régime indemnitaire (IFTS) - DE 2016 029

Vu la loi n° 83-364 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2002-61 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité d'administration et de technicité, ensemble l'arrêté du 14 janvier 2002 fixant les montants de référence de ladite indemnité,

Vu le décret n°2003-1013 du 23 octobre 2003 modifiant le régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux,

Vu la délibération n° 2015_055 du 07 avril 2015 relative à la Modification du régime indemnitaire (IFTS)

Considérant qu'il convient de tenir compte des suggestions particulières liées à certaines missions confiées aux agents de la commune,

Le conseil municipal de la commune de Charentilly, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés.

DECIDE

Article 1 : Il est décidé d'appliquer le coefficient multiplicateur de l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (IFTS) par référence à celle prévue par le décret n° 2002-61 susvisé au profit des personnels suivants, selon les montants de référence annuels réglementaires en vigueur et les coefficients multiplicateurs votés ci-après :

Cadres d'emplois	Grade	Montant de référence annuel réglementaire (valeur indicative au 01/07/2010)	Coefficient multiplicateur voté (entre 0 et 8)
Rédacteur	Rédacteur, Rédacteur Principal 2ème classe, Rédacteur Principal 1ère classe	857,82 euros	7 (Taux actuel 6.3)

Article 2 : Le montant de référence annuel réglementaire servant de base au calcul de l'IFTS sera proratisé en 35^{ème}, au prorata du temps de travail.

Article 3 : Conformément aux dispositions du décret n° 2002-61 susvisé, les montants de référence annuels réglementaires servant de base au calcul de l'IFTS, sont indexés sur la valeur du point d'indice applicable à la fonction publique.

Article 4 : L'indemnité consentie au titre du présent régime indemnitaire sera versée

- mensuellement, par 12^{ème} des taux individuels définis annuellement dans la limite du crédit global.

Article 5 : L'autorité territoriale est chargée de l'exécution de la présente délibération, qui prend effet à compter du 1^{er} janvier 2016 (Versement au titre de l'année 2016).

Article 6 : Les dépenses correspondantes seront inscrites au budget, chapitre, article 012.

Objet: Conclusion d'une convention de récupération d'animaux errants avec la fourrière animale 37 et création d'un tarif de prise en charge de ces animaux. - DE 2016 031

Monsieur le Maire rappelle les problèmes que la commune rencontre régulièrement avec les animaux errants. Et indique qu'il a mis en place sur le site Internet de la commune un trombinoscope dédié aux propriétaires d'animaux, qui peuvent désormais s'inscrire et déposer deux photos de leur animal. Cette démarche est strictement confidentielle et seul les élus et les agents de la Commune pourront avoir accès aux données des propriétaires. Seront visible sur le site internet le pseudo de la personne ayant inscrit son animal et, les photos de l'animal concerné. Cette démarche a pour objectif de favoriser l'identification des animaux et de retrouver rapidement les propriétaires d'animaux.

Monsieur le Maire expose :

- **Qu'en application de la loi n° 99-5 du 6 janvier 1999 relative aux animaux dangereux et errants et à la protection des animaux, la Commune de Charentilly envisage de confier la mission de service public de capture et prise en charge des animaux errants sur le domaine public à « La Fourrière animale 37 » domiciliée au lieudit « La Taille » à RIVARENNES (37190).**

- **Que** pour assurer cette prestation, les animaux (chiens et chats principalement) saisis sur le domaine public sont conduits par ladite société, soit en fourrière, soit chez un vétérinaire, s'ils sont blessés.
- **Que** leurs propriétaires, s'ils sont identifiés, doivent s'acquitter des frais de prise en charge de l'animal auprès de la Collectivité et des frais de garde, d'identification et soins éventuels auprès des services de « La Fourrière animale 37 ».
- **Que** dans un contexte économique difficile, il est proposé de créer un tarif de capture et de prise en charge d'un animal par la Commune de Charentilly. Le tarif unique retenu serait de 50,00 € par animal errant (Frais liés au coût d'intervention des services municipaux).
- **Que** cette tarification se veut significative pour responsabiliser les propriétaires les plus négligents et pour les inciter à mettre en œuvre les moyens adéquats pour éviter toute nouvelle fugue de l'animal.

Considérant l'aspect sécuritaire de cette décision.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **Approuve** les termes de la convention de récupération d'animaux errants telle que proposée par « La Fourrière animale 37 ».
- **Décide** de conclure une convention de récupération d'animaux errants **avec** « La Fourrière animale 37 ».
- **Dit** que la convention sera annexée à la présente décision.
- **Accepte** de créer un tarif pour la prise en charge des animaux errants.
- **Décide** de fixer le montant de la prise en charge des animaux errants sur le domaine public à 50,00 € par animal errant.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à cette décision.

Objet: Approbation du rapport de la CLETC - DE 2016 032

Vu le code général des impôts, notamment l'article 1609 nonies C,

Vu le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges du 17 février 2016,

Monsieur le Maire expose :

- **Que** la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC) se réunit après chaque transfert de compétences des communes à la Communauté (ou inversement lorsqu'une charge est rétrocédée à une commune).
- **Qu'**elle évalue le coût des charges que les communes supportaient avant le transfert afin d'assurer la neutralité pour les budgets des communes et de l'intercommunalité.
- **Que** ce rapport traitait des compétences nouvellement transférées :
 - Voirie
 - ALSH
 - Bilan global des charges transférées.

Considérant l'intérêt financier que revêt cette décision.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **Approuve** le rapport établi par la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges,

- **Dit** que le rapport sera annexé à la présente délibération.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à cette décision.

Monsieur le Maire présente ci-dessous une synthèse du montant des charges transférées et précise que le montant des charges transférées pour la fréquentation de l'ALSH de Saint-Antoine-du-Rocher a fortement augmenté par rapport à l'année 2015. Monsieur le Maire ajoute qu'à l'issue d'une rencontre avec Madame Brigitte DUPUIS, en sa présence et celle de Madame Valérie BOUIN, et une reprise des pointages de fréquentation la première évaluation a été revue à la baisse.

Monsieur le Maire indique également que la Commune devra s'acquitter de 1 500,00 € auprès de la Commune de Semblançay au titre de la fréquentation de l'ALSH de cette Commune par les enfants de Charentilly pendant l'année 2014. Cette somme n'avait pas été comptabilisée et facturée en 2015. Il en ressort que le montant des charges transférées pour le fonctionnement des ALSH pour l'année 2015 avait été sous-évalué et qu'il avait été surévalué en première lecture pour l'année 2016. Concernant la voirie le montant des charges transférées reste inchangé par rapport à l'année 2015.

	CHARGES ALSH / cne selon les enfants quelque soit le site utilisé	charge VOIRIE				solde versement charges transférées 2016
		SALAIRE	FCT	INVT	TOTAL SOUS-	
Charentilly	7 889,00 €	51 000,00 €	8 000,00 €	57 000,00 €	116 000,00 €	- 63 000

COMPTE RENDU DES EPCI

FUSION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES

Monsieur le Maire expose que la Commission Départementale de Coopération Intercommunale a assisté à une réunion qui a eu lieu le 15 février 2016 à Langeais, avec les Maires membres des Communautés de Communes Touraine Nord-Ouest, Gâtine et Choisilles, Racan et Bourgueil. Monsieur Frédéric AUGIS rapporteur auprès de Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire était présent. Monsieur le Maire précise qu'il a pu se rendre compte de la difficulté de travailler avec plus de cinquante personnes autour d'une table. Les Communautés de Communes Touraine Nord-Ouest et Bourgueil ne souhaitent pas fusionner avec Gâtine-et-Choisilles.

Par ailleurs concernant le courrier qui a été adressé aux Maires de l'agglomération Tours Plus, Monsieur Philippe Briand a indiqué que les Maires de l'agglomération ne souhaitent toujours pas s'agrandir.

Monsieur le Maire conclut en indiquant qu'il semblerait que la Communauté de Communes Gâtine-et-Choisilles s'oriente vers un rapprochement avec Racan.

COMMUNAUTE DE COMMUNES GATINE-ET-CHOISILLES

COMMISSION ECONOMIE DU 17 FEVRIER 2016

Monsieur Jacques BOULLENGER expose que lors de cette commission, le bureau d'études a fait une présentation de l'étude menée pour la dernière phase concernant la Zone d'Activités POLAXIS. Il en ressort qu'il n'y a pas de conseils sur la politique commerciale à tenir. La Commission propose de faire un bâtiment de 800 m² qui serait ensuite cloisonné selon les besoins des entreprises qui s'implanteront sur cette zone d'activités. Le coût des travaux pour la création du bâtiment est estimé à 800 000,00 € HT auquel il faut ajouter 150 000,00 € HT environ pour les travaux de voiries et réseaux divers (VRD).

Une partie de la subvention du Conseil Départemental (200 000,00 €) a déjà été encaissée fin 2015.

COMMISSIONS FINANCES DU 22 FÉVRIER 2016

Monsieur Jacques BOULLENGER explique que cette réunion a été longue et tendue. Les budgets proposés ne reflétant pas les orientations budgétaires votées lors du Conseil Communautaire du 27 janvier 2016 qui affichaient une volonté d'économies.

Il est noté entre autres une subvention d'équilibre de 189 450,00 € pour la Salle des Quatre Vents et l'inscription de crédits à hauteur de 50 % du montant de la dépense pour la salle sportive de Neuillé-Pont-Pierre dès 2016, alors que cela était prévu qu'en 2017. Par ailleurs, il est projeté d'inscrire une première dépense de 20 000,00 € pour l'aménagement d'une zone sensible à l'étang « les Rouchoux ». Ce nouveau projet étant estimé à 200 000,00 € en 5 ans.

COMMISSION ENVIRONNEMENT, CADRE DE VIE DU 16 FEVRIER 2016

Madame Martine DEMEURÉ expose que lors de cette commission étaient inscrits à l'ordre du jour :

- Un point sur les Budgets :
 - ✓ Budget sentiers de randonnées 2016 (Le montant de la participation de la Commune de Charentilly est estimé à 350,00 € HT. Le linéaire des sentiers de randonnées de Charentilly est de 16,5 Km ce qui représente 6 % du linéaire total des Communes membres de la CCGC).
 - ✓ Budget ROUCHOUX. Le montant du Budget est estimé à 25 175,00 €
 - ✓ Budget déchets ménagers
- Point sur la déchetterie
 - Des travaux de finition sont en cours (Espaces vert, branchement Télécom, Test de contrôle d'accès et du pont bascule, signalétique horizontale et verticale et éclairage public).
 - Un changement des horaires interviendra à partir du 1^{er} avril 2016.
- Point sur l'Espace Naturel et Sensible des Rouchoux
- Le Conseil Départemental mène une réflexion pour l'installation d'un digesteur à la cantine du Collège de Neuillé-Pont-Pierre. Ce digesteur permettrait de recycler les déchets de la cantine scolaire et de les transformer en compost.

Monsieur Ghislain GUYON prend la parole pour indiquer qu'il préférerait favoriser la promotion des sentiers de randonnées plutôt que d'encourager un nouveau projet au niveau de l'étang des Rouchoux. Les sentiers de randonnées touchant plus de monde.

REUNION DU SYNDICAL DE GENDARMERIE DU 10 FEVRIER 2016

Madame Martine DEMEURÉ expose que lors de cette réunion il a été présenté le dispositif « Voisins vigilants ». Madame Martine DEMEURÉ précise qu'afin de sensibiliser les Charentillais il faudrait faire une réunion publique pour promouvoir ce dispositif.

Monsieur le Maire explique qu'à chaque réunion de quartier il en est déjà fait mention et que la municipalité est prête à soutenir ces actions.

Il est proposé de prendre contact avec le Lieutenant TRENTIN pour lui demander de faire une présentation de ce dispositif.

Madame Martine DEMEURÉ indique que la Gendarmerie de Neuvy-le-Roi sera probablement fermée et que les gendarmes affectés sur cette brigade seront sans doute redéployés sur les Gendarmeries de Neuillé-Pont-Pierre et la Membrolle-sur-Choisille.

REUNION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA CHOISILLE ET DE SES AFFLUENTS DU 16 FEVRIER 2016

Monsieur Jacques MOTARD expose qu'était à l'ordre du jour de la réunion du comité syndical :

- ✓ La question du chantier participatif dans le cadre du projet ID en campagne. Le partenariat avec Familles Rurales 37 prévoit l'organisation d'un chantier participatif pour les élèves de la Maison Familiale Rurale de Neuvy le Roi et du LEGTA de Tours-Fondettes. Le projet consisterait à réaliser

un aménagement / confortement de berge sur des parcelles riveraines de la Choisille de Beaumont, commune de Beaumont la Ronce.

- ✓ Travaux de reprise et pérennisation hors contrat (dont Monnaie).
- ✓ Participations 2016 des communes (La participation de fonctionnement de la Commune de Charentilly pour l'année 2016 passe de 3 861,00 € à 1 981,00 €).
- ✓ Débat d'orientations budgétaires 2016 et présentation des travaux envisagés participations 2016 des communes
- ✓ Délibération autorisant le Président à signer une convention relative aux travaux de contournement de l'étang de Chatenay (et élargir à toute convention nécessaire dans le cadre des contrats territoriaux mis en œuvre par le syndicat)

Monsieur Jacques MOTARD indique par ailleurs qu'un siphon sera posé au niveau du Verdet à Charentilly le vendredi 4 mars 2016. Ce système a pour objectif de lutter contre les méfaits des actions des castors.

Monsieur Alain GAUTIER indique que l'eau de la Choisille est de très bonne qualité. Il est cependant surpris du coût des analyses qu'il juge très élevé (800,00 € par analyse).

CCGC – COMMISSION SPORTS DU 4 FEVRIER 2016.

Monsieur Ghislain GUYON expose qu'il sera prochainement proposé un livret qui recensera toutes les Associations du territoire de la Communauté de Communes Gâtine et Choisilles. Il devrait sortir courant mai 2016.

Par ailleurs la caravane du Tours Football Club viendra avec quelques joueurs professionnels à l'espace des Quatre Vents afin de rencontrer les jeunes footballeurs. Cette rencontre se fera le 23 mars 2016.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS DU 23 FEVRIER 2016

Monsieur le Maire indique que la réunion de la CCID s'est tenue normalement le mardi 23 février 2016.

COMMISSION ASSOCIATIONS DU 3 FEVRIER 2016

Monsieur Ghislain GUYON explique que lors de cette commission il a été fait un point sur la fête au Village. Elle est fixée au samedi 2 juillet 2016. Le grand terrain sera la zone de tirage du feu d'artifice et les exposants seront concentrés aux abords du stade. Par ailleurs, et au vu des deux gros points à améliorer (communication et restauration), il sera travaillé sur un meilleur fléchage du site et du parking, ainsi que sur la mise en place de 2 caisses de restauration. L'une sera dédiée aux personnes ayant réservé et l'autre aux inscriptions de dernière minute.

Enfin Monsieur Ghislain GUYON indique qu'il a enregistré ce jour le dossier de demande de subvention de fonctionnement de l'APEC. Celui-ci fera l'objet d'une inscription à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil municipal du mois d'avril 2016.

QUESTIONS DIVERSES

ASSEMBLEE GENERALE DE LA COPROPRIETE DE LA BOULANGERIE LE 23 FEVRIER

Monsieur Jean AGEORGES indique qu'il a assisté à l'Assemblée Générale de la copropriété du bâtiment sis 2 Bis et 2 Ter rue des Mailleries à Charentilly. Il s'agit de la Boulangerie, des espaces verts et des parties communes. Pour l'entretien des espaces verts il va être fait un appel au « coup par coup » pour qu'une entreprise intervienne. Monsieur Jean AGEORGES souligne qu'avec la mise en place des dispositions de la Loi ALUR, les charges de copropriétés vont augmenter.

Monsieur le Maire explique qu'il avait été envisagé de mettre en place une copropriété bénévole afin de faire des économies notamment sur le syndicat. Cependant, face à la complexité de ce dossier il est préférable de rester en l'état.

OMACS

Monsieur le Maire explique qu'il a assisté à une réunion au Pays Loire Nature Touraine aujourd'hui concernant les modalités d'interventions de l'Etat pour les Opérations Collective de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services (OMACS). Le Pays Loire Nature Touraine s'est vu octroyé une subvention de 172 300,00 € pour favoriser la réhabilitation ou la promotion des commerces et de l'artisanat.

NUISANCES SONORES

Monsieur le Maire explique que la gendarmerie est intervenue dernièrement (en fin de soirée) sur la commune et a procédé à un relevé d'identité de plusieurs jeunes. Face au nombre croissant des plaintes des riverains du centre bourg, il a été envoyé un courrier d'information à l'ensemble des familles des jeunes concernés.

REUNION AVEC LES NOUVEAUX ARRIVANTS DU 28 FEVRIER 2016

Monsieur le Maire expose que s'est tenue dimanche dernier la réunion avec les nouveaux arrivants. Il y avait 23 nouveaux habitants présents et une dizaine de Conseillers. Un café / Brioche a été servi à l'issue de cette réunion.

Monsieur le Maire propose de mener une réflexion afin de fixer cette réunion au printemps, afin de poursuivre la matinée par un pique-nique pour les personnes intéressées. Dans le même état d'esprit il pourrait être envisagé de proposer l'espace extérieur de la maison des associations pour ceux qui souhaiterait y organiser leur fête des voisins.

SORTIE DU PARKING HAUT DE LA MAIRIE VERS LA RUE DE LA FORTINIERE

Monsieur le Maire expose qu'une réflexion doit avoir lieu au sujet de la sortie du parking de la Mairie. L'idée étant de mettre en œuvre un aménagement sécuritaire avant la mise en place du parking.

COMPTEURS LINKY

Monsieur le Maire, indique qu'il a reçu de nombreux courriers faisant suite à l'annonce d'ERDF relative au déploiement des nouveaux compteurs dits intelligents « LINKY ». Suite à un rendez-vous avec le responsable de secteur d'ERDF, toutes les inquiétudes des Charentillais ont été portées à la connaissance du responsable d'ERDF. Les réponses ont été apportées par écrit par ERDF. Un courrier de réponse sera donc transmis aux Charentillais ayant manifesté leurs inquiétudes, accompagné d'une copie de la réponse d'ERDF.

SUBVENTION DE LA REGION

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal la maquette du panneau de 2 m x 2 m (Dimensions imposées par la Région) qui va être confectionné afin de mettre en avant le subventionnement de la Région.

STATION D'EPURATION

Monsieur le Maire et Monsieur Jacques MOTARD indiquent que la Société VEOLIA a récemment informé la Mairie qu'il y avait une consommation importante d'eau au niveau de la station d'épuration. Il y a un problème de mousses dans les effluents et pour régler ce problème il faut un apport en eau pour éviter notamment les débordements du bassin. Initialement un robinet où s'écoulerait de l'eau non traitée. Mais aux risques qu'une personne franchisse la clôture et vienne boire l'eau de ce robinet, sur les recommandations du SATESE 37. Celui-ci a été retiré et remplacé par de l'eau provenant du réseau d'eau potable. Au vu du surcoût très important, il va être apposé une affichette prévenant que l'eau industrielle prévue d'être utilisée, est une « EAU NON POTABLE ».

GESTION ELECTRONIQUE DES DONNEES

Monsieur le Maire expose qu'avec la généralisation de la dématérialisation, il est envisagé de mettre en place un système de Gestion Electronique des Données (GED). Des contacts ont déjà été pris avec des sociétés spécialisées dans ce domaine d'activités.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

Signatures :

Patrick LEHAGRE	Yann JAUNASSE	<i>Absent et excusé</i>
Jean AGEORGES	Marie-Pierre CHUM <i><u>(Absente et excusée ayant donné pouvoir)</u></i>	<i>Absente et excusée</i>
Jacques MOTARD	Alain GAUTIER	
Yvette DUTERTRE	Martine DEMEURÉ	
Muriel CHERUAU	Sydney HATWELL	
Ghislain GUYON	Valérie BOUIN <i><u>(Absente et excusée ayant donné pouvoir)</u></i>	<i>Absente et excusée</i>
Christine LAVEAU	Jacques BOULLENGER	
Christiane MACHEFER		